



Ordonnance de télécom CRTC 2018-262

Version PDF

Ottawa, le 1^{er} août 2018

Diverses compagnies – Approbation provisoire de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Navigata Communications Limited	AMT 1 AMT 1A AMT 1B Tarif des services d'accès – Introduction du Tarif des entreprises de services locaux concurrentes (ESLC)	15 mars 2018 26 juin 2018 26 juillet 2018	1 ^{er} août 2018
TELUS Communications Inc.	AMT 538 Tarif général – Modification aux Modalités de service générales	3 juillet 2018	1 ^{er} octobre 2018
TELUS Communications Inc.	AMT 633 Tarif général – Modification aux Modalités de service	3 juillet 2018	1 ^{er} octobre 2018

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général